

Direction des Actions Culturelles  
Service Actions Culturelles  
JPB/MA/LC

N°358/2022

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET :** Signature avec l'association Compagnie Randièse d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium de Coulanges, du 10 au 13 octobre 2022 pour la création du spectacle « Swap ».

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** la volonté de la Ville de soutenir et d'accompagner les artistes dans la création de leurs spectacles et d'en assurer la diffusion en leur mettant à disposition le théâtre de l'Auditorium de Coulanges, à titre gracieux,

**Considérant** la nouvelle création théâtrale « Swap » par la compagnie Randièse qui nécessite création et répétitions,

**Considérant** que l'Auditorium de Coulanges accueillera les répétitions du spectacle « Swap », du 10 au 13 octobre 2022.

**DECIDE**

- **De signer** avec l'association Compagnie Randièse, sise 35 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris, représentée par Madame [REDACTED], en qualité de Présidente, la convention jointe à la présente décision.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 17 octobre 2022.

**Le Maire,**



**Jean-Pierre BLAZY**

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le 24 OCT. 2022

Mis en ligne, le 26 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLER

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'association Compagnie Randièse d'une convention de

Objet de l'acte : mise à disposition de l'Auditorium du 10 au 13 octobre 2022 pour la création du spectacle « SWAP».

.....

Date de décision: 17/10/2022

Date de réception de l'accusé 24/10/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022DECISION358

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221017-2022DECISION358-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 358.pdf ( 99\_AI-

095-219502770-20221017-2022DECISION358-AI-1-1\_1.pdf )